

OBJECTIF

Favoriser l'accès en 2<sup>de</sup> professionnelle à des élèves non prioritaires sur ce type de formation mais ayant des résultats scolaires leur permettant de suivre avec succès ce niveau de classe.

PUBLIC CONCERNE

- Elèves de 3<sup>e</sup> SEGPA, DIMA, EANA (collège, LP, LGT),
- Elèves des dispositifs MLDS, relais / Nouvelles Chances ou en retour en formation initiale (cf. fiche 33).

CRITERES

Les avis de la commission reposent sur l'étude des dossiers (cf. 25-1) prenant en compte :

- La **convergence des avis** (avis de l'équipe éducative/avis du chef d'établissement/avis du PSY-EN),
- **Les résultats scolaires**, notamment dans les disciplines liées à la spécialité demandée,
- **L'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée** (au regard de l'assiduité de l'élève, des appréciations portées par l'équipe pédagogique...)

En cas de majoration de barème, elle sera valable sur l'ensemble des vœux de 2<sup>de</sup> professionnelle (*hors formations Passpro avec bonification*) formulés dans Affelnet-Lycée.

Toutefois, cela **ne garantit pas l'affectation** sur les vœux demandés.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Pour le  
16 mai  
dernier délai

**Constitution et transmission des dossiers**

- Envoi à la DIVEL/DESCO du département, sous bordereau récapitulatif, des dossiers agrafés dûment renseignés et accompagnés des pièces justificatives (cf. fiche 25-1).



**Tout dossier transmis hors délai et/ou incomplet est déclaré irrecevable.**

Pour le  
15 mai

**Saisie de vœux dans Affelnet-Lycée**

- Fin de saisie des vœux soumis à la commission.

A partir du  
28 mai

**Réception des résultats de la commission et actualisation des vœux dans Affelnet-Lycée**

- Avis favorables : maintien des vœux des élèves
- Avis défavorables : information des représentants légaux et reprise du dialogue afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, modifier les vœux de l'élève avant la fermeture de l'application.

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

27 mai

**Commission départementale**

- Etudie les vœux des élèves et rend ses avis conformément aux critères retenus.

A partir  
du 28 mai

**Communication et saisie des avis**

- Transmission par la DIVEL/DESCO des résultats aux établissements d'origine et aux CIO.
- Saisie des majorations barèmes dans Affelnet-lycée pour les élèves ayant obtenu un avis favorable.

RESULTATS

Les représentants légaux sont informés de la décision lors du résultat du tour Affelnet-Lycée le **28 juin 2019**.